

Son Eminence G. A. Taschereau, Cardinal

Québec  
P. L.

# LE PROTECTEUR



ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES.

PREMIÈRE ANNEE—No. 2

MONTREAL, 15 JUILLET, 1895.

ABONNEMENT: 25 CTS. PAR AN.

## AVIS

Par un arrangement spécial avec l'éditeur, notre revue mensuelle, "LE PROTECTEUR," sera envoyée gratuitement aux personnes suivantes:

- 1o. A tous les Archevêques et Evêques catholiques du Canada;
- 2o. A tous les Présidents et Vice-Présidents d'honneur;
- 3o. A tous les membres de notre Société;
- 4o. A tous les Curés des paroisses où nous avons établi des Bureaux de Perception ou succursales;
- 5o. A toutes les Sociétés Catholiques de la Province de Québec qui en feront la demande ou qui voudront bien échanger avec nous;
- 6o. A tous les journaux hebdomadaires ou mensuels qui voudront bien échanger avec nous;
- 7o. A tous les annonceurs;
- 8o. Enfin, à tous ceux à qui le Bureau de Direction jugera à propos de l'adresser.

## NOTES EDITORIALES.

N'attendez pas la fin du concours pour commencer à travailler; faites-le immédiatement.

Dans le prochain numéro, un littérateur distingué commencera une série de chroniques ou causeries qui, nous en sommes sûrs, intéresseront beaucoup nos lecteurs.

Quand on dit "Je ne puis pas", c'est le courage qui manque plutôt que les forces.

Les Directeurs de l'Association n'ont pas droit de prendre part au concours pour les prix personnels, cependant, chacun d'eux doit faire admettre au moins dix nouveaux membres pendant le concours.

Mr A. Beaudry de Joliette a présenté neuf nouveaux candidats, le 27 Juin. Qui en fera plus que lui? .... Nos félicitations à M. Beaudry.

Nous avons reçu ces jours derniers une lettre d'un de nos percepteurs, nous informant qu'il avait un certain nombre de membres à faire entrer *cet automne*. Il voulait rire sans doute.

Les percepteurs sont priés de prendre note que le Bureau de Direction leur accorde 4% de commission sur la perception des contributions mensuelles, mais qu'ils doivent faire les envois d'argent etc. à leur frais. Ainsi, il est inutile de revenir sur ce sujet.

Quel est celui qui est si peu soucieux de l'intérêt de la Société pour ne pas faire admettre au moins un nouveau membre pendant le concours?.....

Que fait St Paul l'Ermite?.....

Berthier, Sorel, Chambly, l'Assomption et Valleyfield resteront-ils en arrière? Il ne faudrait pas connaître les membres de ces différents Bureaux de Perception pour ne pas être certain du contraire.

Nous avons l'intention d'envoyer régulièrement notre journal à toutes les sociétés de bienfaisance catholiques de la Province de Québec, espérant que les sociétés sœurs voudront bien l'accepter et que celles qui ont un journal se feront un devoir d'échanger avec nous.

Nous avons eu, ces jours derniers, le plaisir d'assister au deuxième congrès des sociétés canadiennes de secours mutuel de la Province de Québec. Suivant notre humble opinion, ce congrès annuel, établi sur des bases aussi solides qu'il l'est à présent, rendra de grands services à la grande cause du mutualisme en cette province.

## Voulez-vous connaître la valeur d'une annonce dans notre Journal?

Si oui, nous allons vous raconter un fait qui s'est passé à notre connaissance. Le lendemain de l'apparition du 1er No. du Protecteur, un Monsieur alla chez un de nos Directeurs disant qu'il avait vu son annonce dans Le "Protecteur" et qu'il venait lui proposer un marché de plusieurs milliers de piastres. N'est-ce pas une preuve du bien que font les annonces?

L'abondance des matières nous empêche de publier, dans ce numéro, plusieurs articles de grande importance et d'intérêt général. Nous espérons que, dans un avenir très prochain, nous aurons assez d'annonces pour pouvoir doubler le format de notre journal, donner à nos lecteurs une plus grande variété de matières et joindre, par conséquent, l'utilité à l'agréable par la publication de nouvelles, historiettes, contes, récits, etc.

**Aux Membres de la Société de Protection des Malades.**

MESSEURS,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une résolution adoptée à l'unanimité par le Bureau de Direction de notre Société, à la séance du 20 Juin, 1895.

Mr L. G. Robillard, ayant, le 8 Mai dernier, donné avis de motion suivant la constitution et les règlements de notre Association, propose, secondé par Mr le Dr Riopelle que les articles ci-dessous désignés des règlements de la Société de Protection des Malades soient amendés comme suit:

ART. 7. Le mot "Médecin-Examinateur-en-Chef" est remplacé par le suivant "Secrétaire".

ART. 8. Tous les mots "par privilège spécial" et suivants sont rayés.

ART. 10. Les mots "de la part du membre" sont ajoutés aux mots "ou de l'intempérance".

ART. 12. Les mots "de maladie" sont ajoutés aux mots "aux bénéfices."

ART. 13. Cet article est abrogé et remplacé par le suivant. Tout membre qui n'aura pas payé ses contributions mensuelles dans les deux mois après son échéance sera rayé de fait de la liste des membres.

ART. 14. Les mots "Cette somme de Cinquante Dollars" et les suivants sont retranchés.

ART. 18. Cet article est remplacé par le suivant:

Le Bureau de Direction sera composé de deux Présidents d'honneur, d'un Président, d'un premier Vice-Président, d'un second Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Médecin-en-Chef, d'un premier Médecin-Examinateur, de deux Auditeurs et de deux Commissaires-Ordonnateurs.

Le Bureau de Direction aura le droit de nommer autant de Présidents et de Vice-Présidents d'honneur qu'il le jugera à propos, pourvu que ces derniers n'aient ni voix délibérative ni droit d'assister aux assemblées du Bureau de Direction sans une invitation spéciale de ce dernier.

A compter du mois d'Avril 1896, les membres du Bureau de Direction (excepté les deux premiers Présidents d'honneur qui sont directeurs de droit) seront élus tous les deux ans par les membres de la Société, en assemblée générale.

Cependant, si, par suite d'absence, d'incapacité naturelle ou légale, du refus d'agir, de mauvaise conduite ou pour toute autre cause jugée suffisante par la majorité des membres du Bureau de Direction, un Directeur ne remplit pas les devoirs de sa charge à la satisfaction du dit Bureau de Direction, ce dernier peut lui nommer un remplaçant.

ART. 21. Les mots "et le Secrétaire" sont ajoutés à la fin de cet article.

ART. 40. Les mots "la somme etc" sont retranchés et remplacés par les suivants "Tout ce qu'il a payé comme droits d'entrée moins la somme de \$1.50 qui, servant à payer les déboursés occasionnés pour les frais d'examen, ne sera jamais remboursable".

ART. 41. Les mots "Tous les Dimanches, à 4 hrs. p. m." sont remplacés par les suivants "au jour et à l'heure à être fixés par le Bureau de Direction, mais il devra toujours y avoir une assemblée par semaine".

ART. 44. Cet article est remplacé par le suivant:

Un membre rayé de fait de la liste des membres pour cause de non-paiement des contributions mensuelles ou pour toute autre cause prévue par les règlements de l'Association n'a ni droit de discussion ni droit de vote aux assemblées générales, spéciales ou régulières.

ART. 47. Paragraphe 1. Les mots "cet examen" sont remplacés par les suivants "ce nouvel examen".

Paragraphe 2. Les mots "pour couvrir les frais etc." sont retranchés.—Adopté à l'unanimité.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'êtré,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

L. G. ROBILARD, Secrétaire,

Montréal, 2 Juillet, 1895.

**AVIS.****AUX MEMBRES.**

Les membres de la Société sont priés de lire attentivement les annonces insérées dans ce journal et d'encourager les annonceurs, car ils ne doivent pas perdre de vue que La Société de Protection des Malades est non-seulement une société de bienfaisance ordinaire, mais qu'elle est aussi une société de protection.

Quand vous changez d'adresse, donnez-en, sans tarder, avis au Secrétaire de l'Association.

Toutes les fois que vous irez chez un annonceur, veuillez mentionner notre Journal "LE PROTECTEUR".

Toutes les communications doivent être adressées à:

L. G. ROBILARD, Secrétaire de  
LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES,  
No 918, RUE BERRI, MONTREAL, P. Q.

**AUX PERCEPTEURS.**

Les percepteurs sont Priés:

- 10-D être très exacts à envoyer leur rapport mensuel au commencement de chaque mois et toujours avant le 20;
- 20-De toujours inscrire dans leur rapport mensuel l'adresse actuelle des membres fait-ai partie de leur Bureau de Perception;
- 30-De faire leur envoi d'argent par lettre enregistrée ou mandats-poste;
- 40-De conserver, comme référence, un exemplaire de chacun des numéros du "PROTECTEUR";
- 50-D'avertir les membres arriérés de deux mois d'avoir à payer leurs contributions mensuelles avant l'envoi du rapport du percepteur;
- 60-D'inscrire, au bas de leur rapport, une note constatant que tel avis a été donné, et mentionnant, de plus, la réponse donnée par le membre.

**AUX ANNONCEURS.**

Les annonceurs qui désirent changer leur annonce sont priés d'envoyer le changement avant le 1er de chaque mois. Les changements d'annonces reçus après cette date ne paraîtront que dans le numéro du mois suivant.

ART. 9. Tous les membres devront payer une cotisation mensuelle de cinquante centins, le ou avant le premier jour de chaque mois.

Tout membre qui paiera une année d'avance aura droit à un escompte de deux pour cent (2%). Ces contributions seront payées au Bureau du Secrétaire ou au bureau des percepteurs dûment nommés par le Bureau de Direction.

ART. 13. Tout membre qui n'aura pas payé ses contributions mensuelles dans les deux mois après son échéance sera rayé de fait de la liste des membres.

**AVIS CONCERNANT LES BENEFICES DE MALADIE.**

Tous les membres malades sont priés de bien remplir les conditions suivantes s'ils ne veulent pas souffrir de retard dans le paiement des bénéfices auxquels ils ont droit:

- 10-D'avertir le Secrétaire dans les huit premiers jours de maladie, sans, cependant, envoyer de certificat de médecin lors de cet avis;
- 20-D'envoyer chercher chez leur percepteur, les formules de certificats du médecin et du curé qu'ils devront faire signer par qui de droit;
- 30-D'adresser les dits certificats au Secrétaire, au No 918 rue Berri, Montréal, et ce, toutes les fois qu'ils veulent être payés.

Les malades sont de plus priés:

- 10-D'accuser réception des envois d'argent faits par le Bureau de Direction de la Société de Protection des malades;
- 20-D'avertir le Secrétaire quand ils commencent à travailler.

**LISTE DES MEMBRES AYANT REÇU DES BENEFICES DE MALADIE  
DURANT le MOIS de JUIN 1895.**

| NOM.              | RÉSIDENCE.         | TEMPS PAYABLE.       | MON-TANTS PAYÉS. |
|-------------------|--------------------|----------------------|------------------|
| Narcisse Emond    | 645, rue Sanguinet | Du 3 au 10 Juin      | \$ 5.00.         |
| Joseph Huot       | 831, " "           | " 7 " 27 "           | 14.29.           |
| Armand Meloche    | St Timothée        | " 27 Mai au 1er Juin | 3.57.            |
| Dr L. C. Bussière | Verchères          | " 2 au 27 Juin       | 17.80.           |
| Alphonse Boucher  | St Eustache        | " 10 " 17 "          | 5.00.            |

**LISTE DES BUREAUX DE PERCEPTION.**

| NOS. | BUREAUX DE PERCEPTION. | PERCEPTEURS.        | MÉDECINS.              |
|------|------------------------|---------------------|------------------------|
| 1    | St Jean Baptiste       | Dr J. H. Riopelle   | Dr J. H. Riopelle.     |
| 2    | Verchères              | Cyrille Bissonnette | " L. C. Bussière.      |
| 3    | St Jérôme              | J. E. Parent        | " F. P. Vanier.        |
| 4    | St Timothée            | Arthur Meloche      | " H. Filiatreault.     |
| 5    | St Eustache            | Philias Gauthier    | " C. Loiseau.          |
| 6    | Varenes                | J. C. Langlois      | " F. Choquet.          |
| 7    | St Amicet              | Stanislas Dupuis    | " H. Gauthier.         |
| 8    | Notre Dame             | J. Ed. Constantin   | " A. G. A. Ricard.     |
| 9    | Ste Rose               | Cleophas Normand    | " Ferd. Bélanger.      |
| 10   | St Benoît              | Joseph Girouard     | " Harry Gernon.        |
| 11   | Lavaltrie              | Siméon Martineau    | " Siméon Martineau.    |
| 12   | L'Assomption           | Charles Rho         | " J. A. Bron.          |
| 13   | Joliette               | Auguste Goulet      | " J. C. Bernard.       |
| 14   | Terrebonne             | Arthur Gauvreau     | " Ed. Roy.             |
| 15   | St Paul l'Ermite       | F. O. Lachapelle    | " T. A. Archambault.   |
| 16   | St François de Sales   | Salomon Charbonneau | " F. X. Sylvestre.     |
| 17   | Berthier               | Théodore Gervais    | " Théodore Gervais.    |
| 18   | Lachenaie              | Camille Archambault | " T. A. Archambault.   |
| 19   | St Louis de France     | G. Laroault         | " J. H. Riopelle.      |
| 20   | Mile-End               | J. O. Chartrand     | " do                   |
| 21   | St Constant            | Napoléon Rousseau   | " Roch N. Forté.       |
| 22   | Sorel                  | L. A. Trempe        | " Elie A. Laferrrière. |
| 23   | Chambly                | Auguste Bélanger    | " J. S. Tauplier.      |
| 24   | Valleyfield            | Henri Lefebvre      | " Michel Lefebvre.     |
| 25   | St Ambroise            | Dr J. A. Riberly    | " J. A. Riberly.       |

**CORRESPONDANCE**

(Suite. Voir No. 1 page 3.)

Ainsi, si un membre est malade de la même maladie, il ne recevra, durant toute l'année que \$75.00 comparé à \$119.00 dans la Société de Bienfaisance, laquelle possède actuellement un capital de \$1300.00 en outre des arrérages dus par ses membres.

Que l'on encourage donc la Société de Bienfaisance et l'on s'apercevra qu'elle est bien plus avantageuse et plus sûre que sa sœur rivale, la Société de Protection des Malades.

N'allons pas diviser nos forces en encourageant des sociétés étrangères, qui ne sont encore qu'à leur début et qui enlèvent notre argent sans nous offrir et nous donner en retour les avantages et les garanties que nous offre la Société de Bienfaisance de Joliette. C'est un malheur et une injustice de croire nos sociétés locales sur un pied d'infériorité aux associations étrangères; et comme nous serions forts, si nous étions unis!

Encore une fois disons-nous donc: Avant d'entrer dans une société étran-

gère, nous consulterons nos hommes d'affaires de l'endroit, surtout ceux qui sont versés dans cette branche et qui peuvent apprécier les chiffres qui nous sont offerts tous les jours.

UN ANCIEN MEMBRE.

Joliette, 1er Mai 1895

**REPONSE DE Mr L. G. ROBILLARD**  
Secrétaire de notre Société à la  
Correspondance ci-dessus.

A Monsieur l'Editeur,

Sachant que vous êtes un homme impartial et que vous aimez à donner faire à tout le monde, je compte que vous voudrez bien m'accorder l'usage de vos colonnes pour répondre à un article paru dans votre journal en date du deux courant, lequel article est une attaque injustifiable contre La Société de Protection des Malades.

Dans le commencement de l'article en question, "Un ancien membre" parle de toutes les Sociétés de bienfaisance établies à Joliette, mais il n'attaque que la Société de Protection des Malades. Quel est le motif de cette préf-

rence de la part de votre estimable correspondant?

C'est ce que j'expliquerai dans ma prochaine lettre si "Un ancien membre" o-e nier les faits que je vais, dans la présente, exposer au public de Joliette qui sera alors en état de juger avec connaissance de cause l'article ci-haut mentionné.

Pour aujourd'hui, je me contenterai de rectifier les avancés faits par un "Un ancien membre" qui est, me dit-on, un des Directeurs de la Société de Bienfaisance de Joliette; et je vous prie de croire M. le Rédacteur, que je regrette beaucoup d'être obligé d'en venir là; car La Société de Protection des Malades a adopté en principe de ne jamais engager de discussion avec les Sociétés sœurs; cependant, elle est décidée de se défendre contre les attaques qu'on pourrait diriger contre elle, d'où qu'elles viennent.

N'ai-je pas, lors de ma dernière conférence à Joliette, donné une preuve tangible de la bonne disposition de notre Société en encourageant tous les membres présents à mon assemblée de faire partie des Sociétés catholiques établies à Joliette?

N'ai-je pas fait l'éloge de la Société des Artisans, des Forestiers Catholiques, de la C. M. B. A., etc.?

N'ai-je pas, en particulier, fait l'éloge de la Cour des Forestiers Catholiques de Joliette à cause de la cérémonie imposante qui avait eu lieu la veille, lors de l'inhumation d'un de leurs membres? Enfin, ai-je fait une remarque défavorable concernant n'importe quelle Société établie dans la ville de Joliette?

Ne me suis-je pas contenté d'expliquer les avantages qu'offre la Société de Protection des Malades dont je suis l'humble Secrétaire?

(À suivre.)

Typ. A. CHENARD, 74 RUE BREVILLE.



**ISAIÉ MOREAU,**  
CORDONNIER.

No. 14, RUE NAFOLECN.

SPECIALITE:

OUVRAGES SUR COMMANDES ET REPARATIONS.

**E. A. BEAUCAIRE,**  
Marchand-Epicier.

**802, RUE BEKRI.**

Toujours en mains les premières qualités  
de Vins, Liqueurs, Provisions, Beurres,  
etc, que je vends à des prix modérés.

**BAIL & ROBERT,**

ENTREPRENEURS.

CHARPENTIERS & MENUISIERS.

ROBERT—2641 RUE NOTRE-DAME.  
BAIL—405, RUE SAINT-ANTOINE.

BOUTIQUE : 165 $\frac{1}{2}$ , rue Sanguinet.

**H. PELLETIER,**

Avocat,

4, rue St Laurent, Montreal.

Président de la Société.

**DR J. H. RIOPELLE,****366, RUE RACHEL,**Docteur en médecine, Licencié de l'École de médecine et de chirurgie Faculté Laval de Montréal.  
1er Médecin-Examinateur de la Société.**F. X. LARIVEE,****AGENT D'ASSURANCES  
CONTRE LE FEU.**827, RUE CADIEUX, -.- Montreal.  
Trésorier de la Société.**NOUVELLE EPICERIE !!**

— AU NO —

**951, Rue St Denis.**

MON installation est à présent terminée, et l'extension de mon nouvel établissement me met en position de disposer d'un assortiment complet de  
DEMI-SECS et de SPHINTERUX  
que nécessite un Magasin de première Classe.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

**OLIER PAYETTE.****LA CIE D'ENCADREMENT  
DE MONTREAL.**

Coin des rues Rachel &amp; Berri.

MEUBLES, CADRES, ETC. A DES PRIX MODERES.  
**W. RIOPELLE, Prop.****GEORGES VANDELAC,**

ENTREPRENEUR DE POMPES FEUVERES.

932, rue Cadieux, - Coin Rachel.

Toujours en mains Carillards, Cornues, Crèpes, Habillements pour hommes, femmes et enfants à des PRIX MODERES.

TELEPHONE BELL 6203.

**MADAME T. LAGRENADE.**

MANCHONNIERE.

500, rue Saint Hypolite.

REPARATION ET CONFECTION DE PELLETIERES  
A PRIX REDUITS.

Je me charge aussi de nettoyer les vieilles Pelletieres.

**MARCHE ST DENIS,**

348, RUE RACHEL.

TENU PAR

**NAP. MERINEAU,**

Boucher.

Viandes, Volailles,  
Légumes et Conservés  
de toutes sortes  
à des prix modérés.Effets livrés à domicile dans  
toutes les parties de la ville.**LAMOTHE, TRUDEL & TRUDEL,**  
Avocats.

35, RUE ST JACQUES.

M. Lamothe, Président d'honneur de la Société.

**R. Cloutier,**

Entrepreneur-Platier.

1267, RUE ST DENIS, 1267.

**OUVRAGE UNI & ORNEMENTE.**Toute Commande de la campagne exécutée à bas prix  
Auteur de la Société.**N. F. & V. GUERTIN,**

IMPRIMEURS ET FABRICANTS DE LIVRES BLANCS.

79, Rue St Jacques.

TELEPHONE BELL 2733

PRIX MODERES.

DES MARCHANDS 949  
**SOLLICITENT VOS COMMANDES.****Nouveau Magasin**

— DE —

**MARCHANDISES SECHES,**

RUE ST DENIS, No. 949.

Marchandises de toutes sortes  
à réduction.**HABILLEMENTS FAITS A ORDRE.**

GRAND CHOIX DE

Bas, Gants, Collets,

Cravates, Chemises,

Corps et Caleçons.

**C. E. GAGNON & CIE.**

Coin Rachel &amp; St Denis.

**BUANDERIE DU PEUPLE**

NAPOLEON RAINVILLE, Prop.

356, RUE RACHEL.

Tout ouvrage fait à la main. Spécialité: lavages de famille.

Chemises, 10 cts., collets, 2 cts., poignets, 3 cts.

**A. PELTIER**

MARCHAND-TAILLEUR.

1835, 1837 STE CATHERINE.

Spécialité: Manteaux pour Dames.  
Une attention spéciale au Tailleur.**J. J. ROBILLARD,**

Marchand-Epicier.

210, Avenue de l'Hotel de Ville, 210.

Toujours en mains les premières qualités  
de Provisions, Fruits, Légumes, Etc.  
— BELLE & THE USE SPECIALITE.**A. O. THIBAUT,**

PEINTRE DE VO., JRES.

460, RUE RIVARD,

TOUIT OUVRAGE FAIT AVEC GOUT  
ET A DES PRIX MODERES**Dr J. I. Desroches**

266, rue St Denis,

MONTREAL.

Membre du Conseil d'hygiène de la province de Québec, membre honoraire de la Société française d'hygiène de Paris, membre de la Société d'hygiène de l'Estampe de Paris, membre de la Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Alsace, gouverneur du Collège des médecins de la province de Québec, ancien Président de la Société médicale de Montréal, membre honoraire de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, etc. etc.

MEDICIN EN CHEF DE LA SOCIETE.

**Pharmacie Savard**  
Coin Rachel et St Denis.

Guérison parfaite du mal de tête en 10 minutes par les CACHETS du Dr BARNE.

**Douleurs intestinales, Choléra infantum, Diarrhées, Etc.**, guéris comme par enchantement au moyen des Gouttes anti-choériques du Dr BARNE.GUÉRISON PROMPTE DES  
**RHUMES, BRONCHITES, COQUELUCHE,**  
et toute autre affection de la Gorge et des Bronches par le fameux Sirop d'Etable du Dr BARNE.PRESCRIPTIONS REMPLIES  
AVEC SOIN PAR LE PROPRIETAIRE LE SEUL.**A. A. LAPOINTE,**  
Libraire, Imprimeur, Relieur et Encadreur.

591, rue St Laurent.

SPECIALITE:  
ENCADREMENT DE DIPLOMES & CERTIFICATS.  
Membre de la Société.**S. BOURASSA.**

Artiste-Photographe.

296, rue St Laurent.

Spécialité: **PORTRAITS en CRAYON**à des prix défiant toute compétition  
de toutes grandeursGRANDE CHANCE EXCEPTIONNELLE POUR CEUX  
QUI DESIRENT S'ETABLIR A LA VILLE

Le soigneur, ayant l'intention de s'établir à la campagne, venira ou s'échangera pour des terres à la campagne toutes ses mobilières propriétés de la ville rapportant dix pour cent. S'adresser à

**GEORGES MEUNIER,**

1070, rue BERRI.

**HENRI PEPIN & CIE.,**

Entreprenneurs-Généraux.

Spécialité: Ouvrages en Bois.

Résidence et place d'affaires:

127B, Rue Rachel.